



Strasbourg, le 7 mars 2024

CDCT-BU(2024)1

COMITÉ DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)

BUREAU

12^e réunion

Paris, le 7 mars 2024

Liste des décisions

Le Bureau du CDCT, réuni le 7 mars 2024 sous la présidence de M. Nicola PIACENTE (Italie), a décidé :

1. Ouverture de la réunion

D'ouvrir la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

D'adopter l'ordre du jour.

3. Communication du Président, des délégations et du Secrétariat

De prendre note des informations fournies par le président, M. Nicola PIACENTE, concernant ses activités récentes, notamment sa participation à la 2^e réunion de la Secrétaire Générale avec les présidents des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe. Les activités ont été axées sur la coopération entre les comités du Conseil de l'Europe, ainsi que sur la coopération avec d'autres institutions et entités internationales. Le président a également participé à un groupe de travail sur les technologies nouvelles et numériques, où il a présenté un résumé des activités du CDCT dans ce domaine au cours des dernières années. La réunion a également abordé les relations avec les organes de l'Union européenne et le rôle potentiel des organisations de la société civile.

De prendre note des informations fournies par M. Carlo CHIAROMONTE, coordinateur du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme, concernant sa communication avec le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme nouvellement élu, M. Bartjan WEGTER, qui a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2024, et des moyens de coopération éventuels entre les deux institutions. Il informe également le Bureau de la participation du Secrétariat à un événement à venir sur l'extrémisme envers les gouvernements, organisé par le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères le 11 mars 2024.

De prendre note des informations fournies par Mme Päivi KAIRAMO (Finlande), sur les résultats de la récente réunion du Groupe de travail de la Coalition mondiale contre les combattants terroristes étrangers de Daech, qui s'est tenue aux Pays-Bas le 5 mars.

4. Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2023 – 2027)

De prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur l'état actuel de mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme.

De proposer à la plénière du CDCT :

- D'approuver le lancement de l'activité 1.2 (Élaboration d'un projet de recommandation sur la lutte contre la promotion du terrorisme et la radicalisation sur internet, y compris sur les réseaux sociaux), et de lancer un appel à candidatures pour des expert-e-s nationaux devant être désignés comme membres d'un groupe de travail créé à cette fin, et de prendre tout particulièrement en compte les récentes évolutions de l'intelligence artificielle dans ce domaine ;

- D'approuver le lancement de l'activité 1.1 (Analyse des facteurs à l'origine de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme) en embauchant un-e consultant-e qualifié-e afin de préparer une étude préliminaire à l'automne 2024 pour servir de base à un groupe de travail composé d'expertes et experts nationaux, qui commencera ses travaux début 2025 ;
- De reporter l'activité 1.7 (Analyse de bonnes pratiques en matière de stratégies de tromperie et de détection, afin de prévenir un attentat ou un voyage à des fins terroristes), en attendant d'avoir terminé d'autres activités prioritaires de la Stratégie ;
- De lancer les activités 3.1 (Élaboration de lignes directrices relatives aux programmes de désengagement et de réinsertion des femmes ayant des liens avec le terrorisme) et 3.2 (Élaboration de lignes directrices relatives aux programmes de (ré)insertion pour les enfants affectés par le terrorisme) ;
- D'envisager d'inviter le Réseau de points de contact uniques pour l'échange d'informations procédurales concernant le statut juridique des victimes du terrorisme à soutenir la mise en œuvre de l'activité 3.7 (Élaboration de lignes directrices établissant des bonnes pratiques pour le soutien aux victimes du terrorisme).

5. Définition du terrorisme

De discuter du meilleur moyen - et du plus efficace – d'intégrer la définition à la Convention, plus particulièrement en ce qui concerne les procédures et la type d'instrument à utiliser à cette fin. Le Bureau a étudié les avantages et les inconvénients de chaque procédure potentielle, notamment le choix entre l'utilisation d'un protocole d'amendement à la Convention ou la révision de la Convention.

D'exprimer une préférence en faveur d'un protocole d'amendement plutôt qu'en faveur de l'adaptation et de la mise à jour de la Convention n° 196, en prenant dûment en considération les modalités potentielles de l'entrée en vigueur d'un tel protocole, qui serait accompagné d'un rapport explicatif visant à fournir des informations sur les principaux éléments pris en compte dans le processus de rédaction et de négociation, et sur les conséquences juridiques potentielles de la définition mise à jour.

D'inviter les représentants de la Direction du conseil juridique et du droit international public du Conseil de l'Europe (DLAPIL) à participer à la 12^e réunion plénière à venir du CDCT pour fournir des conseils juridiques à la plénière sur les aspects procéduraux potentiels de la manière dont ce protocole d'amendement pourrait entrer en vigueur.

6. Comparaison de pratiques sur l'utilisation efficace des informations collectées dans les zones de conflit comme preuves aux fins de poursuite pénale des infractions terroristes (Activité 2.1 de la Stratégie 2023 – 2027)

De prendre acte des informations fournies par la présidente du groupe de travail, Mme Päivi KAIRAMO (Finlande), sur les progrès enregistrés dans le cadre de cette activité et du projet actuel de document sur la comparaison des pratiques, en amont de la cinquième et dernière réunion d'avril 2024, et sur la voie à suivre jusqu'à la finalisation du document lors de la prochaine plénière du CDCT en mai.

D'inviter le groupe de travail CDCT-CZ à réfléchir à tous les aspects potentiellement sensibles du document qu'il pourrait être nécessaire d'aborder en vue d'en garantir la bonne diffusion auprès des professionnels concernés.

7. Analyse des modèles émergents de détournement des technologies par les acteurs terroristes (Activité 1.4 de la Stratégie 2023 – 2027)

D'organiser un échange de vues en ligne avec le consultant chargé de cette activité, M. David WELLS, sur les grandes lignes initiales de l'analyse ainsi que sur les moyens de la poursuivre, et d'inviter la plénière à étudier ces grandes lignes lors de sa prochaine réunion en mai 2024.

8. Conférence internationale sur les enquêtes et les poursuites concernant les infractions terroristes commises dans le cadre de conflits armés (Activité 2.3 de la Stratégie 2023 – 2027)

De prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'état d'avancement de l'organisation de cette conférence, qui devrait avoir lieu les 15 et 16 mai, juste après la plénière du CDCT.

9. Élaboration d'orientations sur les stratégies de poursuite de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme (Activité 2.5 de la Stratégie 2023 – 2027)

De prendre note des informations fournies par le président du groupe de travail CDCT-VE, M. Nicola PIACENTE (Italie), et le Secrétariat sur les résultats de la première réunion, qui s'est tenue les 30 et 31 janvier 2022 et qui a abordé et examiné les approches actuelles adoptées par un certain nombre d'États membres en matière de poursuite des activités extrémistes violentes. Il a également informé le Bureau du questionnaire élaboré à cette fin, qui a été distribué à toutes les délégations du CDCT avec une date limite de réponse fixée au 30 avril 2024.

De prendre acte que la prochaine réunion du CDCT-VE devrait avoir lieu en septembre 2024 pour étudier les réponses au questionnaire et l'avant-projet d'orientations, élaboré par un expert indépendant, M. Manfred DAUSTER.

10. Réseau de points de contact pour l'échange d'informations concernant le statut juridique des victimes du terrorisme

De prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'état actuel du réseau, et des résultats de la 6^e réunion, qui s'est tenue le 5 mars 2024, où ont également eu lieu des discussions thématiques sur les initiatives à la mémoire des victimes du terrorisme prises dans plusieurs pays.

11. Réseau 24/7 de Points de contact sur les combattants terroristes étrangers

De prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'état actuel du réseau.

12. Questions diverses

S/O

13. Préparation de la 12^e réunion plénière du CDCT

D'organiser la 12^e réunion plénière du CDCT pendant deux jours, les 13 et 14 mai 2024, à Strasbourg, de 10 h à 18 h chaque jour.

14. Adoption de la Liste des décisions

D'adopter la Liste des décisions.